



## La garde des enfants suite a un divorce

Par **xtracker**, le **05/11/2010 à 11:32**

Bonjour, je suis divorcé et j'ai un souci avec la mère de mes enfants qui a choisi de partir vivre dans le sud de la France près de BEZIERS, j'ai la garde du grand et elle a obtenu la garde du petit de 5 ans suite à un mensonge fait au juge en le regardant droit dans les yeux, eh oui quand le juge lui a demandé où en était ce projet de départ dans le sud elle lui a retournée : il n'en est plus question avec tout ce qu'il s'est passé avec le grand. Le juge alors lui laisse la garde du petit de 5 ans et un mois après être passé devant le juge elle est partie dans le sud comme elle comptait le faire avant. Depuis je ne peux plus exercer mon droit de visite et d'hébergement un W.E/2 et la moitié des vacances scolaires comme auparavant avec la distance qu'elle a mise entre moi et mon cadet ! que puis-je faire car je suis encore à la merci de cette dernière qui n'en fait toujours qu'à sa tête !!!!

Par **mimi493**, le **05/11/2010 à 13:44**

Avez-vous été mis au courant de son déménagement ? Si oui, quand ?  
Avez-vous sa nouvelle adresse si elle a déjà déménagé ?